

Exemption de visa et visa touristique

Exemption de visa et visa touristique

Exemption de visa

L'exemption de visa concerne les ressortissants de 42 pays, dont la France, la Belgique, la Suisse et le Canada. Ces derniers n'ont pas besoin de visa pour entrer sur le territoire Thaïlandais en cas de visite de tourisme. Cependant, la durée du séjour sera de 30 jours pour une entrée par voie aérienne, et de 15 jours par voie maritime ou terrestre. Il ne s'agit pas d'un visa de touriste, ni d'un « visa on arrival » ou d'une extension de séjour.

Si vous entrez en Thaïlande sans visa, lorsque les 30 ou 15 jours sont passés vous devez quitter le pays. Si vous souhaitez rester plus longtemps, il est nécessaire de quitter le pays et de revenir pour un nouveau séjour. Celui-ci ne pourra excéder de nouveau 30 jours si vous arrivez par voie aérienne ou 15 jours par voie terrestre ou maritime.

Attention depuis le 1er juin, à certains postes frontière, il est impossible d'obtenir plus de 4 fois consécutivement une exemption de visa de 15 jours. La solution est donc de revenir par voie aérienne ou avec un visa touristique. Le visa de tourisme

Il s'obtient auprès d'une ambassade ou d'un consulat royal de Thaïlande.

Il permet de séjourner dans le pays plus longtemps que les 30 ou 15 jours accordés par l'exemption de visa (voir ci-dessus).

Le visa simple vous permet de rester 60 jours consécutifs sur le territoire. Vous pouvez alors vous rendre au bureau de l'immigration et faire étendre votre visa de 30 jours.

Il n'y a plus de limitation sur les visas de tourisme depuis décembre 2008, vous pouvez donc les cumuler.

De plus, depuis le 25 juin 2009 et jusqu'à mars 2010, le visa touriste simple entrée délivré par une ambassade ou un consulat royal est gratuit.

Overstay

Lorsque votre droit de séjour est terminé, vous devez quitter le pays. Si vous restez en Thaïlande, vous êtes en overstay et vous devez vous acquitter d'une amende journalière de 500 bahts.

Rétif Frédéric
Avocat chez P.A.I.

droit@phuket-avocat-immobilier.com



Cabinet d'avocats et
agence immobilière.

Mobile : 087 383 5453
Voir pages centrales

www.phuket-avocat-immobilier.com

L'ESTAMINET Bar Restaurant

Billard-Fléchettes-Pétanque-Grand écran



Cuisine Thaïe et Européenne

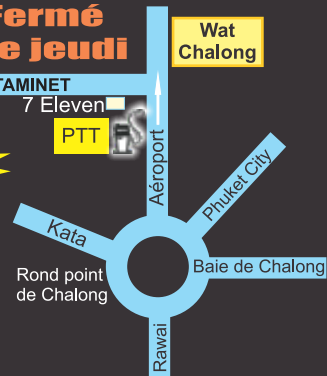
Concours de pétanque.
Dimanche 19 juin.

Fermé le jeudi

L'ESTAMINET
7 Eleven
PTT

INTERNET GRATUIT!

Pui et Philippe
087 082 8195



55 / 34 M7 S.Kluamyang Chaofa Road T.Chalong. Phuket 83000.

Samedi 1er Aout Fête Nationale Suisse

Dès 19h

Apéritif de bienvenue

Des 19 h 30

Buffet de Salades et Plats Thaïs
Soupe aux choux
Jambon à l'os, Saucisson
Légumes et pommes de terre sautées

Délices maison et fruits frais
Café
380 Baht par personne

Réservation jusqu'au jeudi 30 juillet au
08 484 48 381

ou par E-mail :
gery@swisspalmbeach.com

